

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2019/NOV/146	<b>OBJET :</b>  DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019
<b>Date du conseil municipal</b> 04/11/2019	
<b>Date de la convocation</b> 28/10/2019	
<b>Date de l'affichage</b> 12/11/2019	

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 28 octobre 2019.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Sylvie GALLOCHER,
- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Claude GODART représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Karine JARRY représentée par Michel VEUX
- Monique DEVILAINE représentée par Serge SAUSSIÉ
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191112-NOV-D146-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2019  
Date de réception préfecture : 12/11/2019

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la délibération n°2019/AVR/045 en date du 15 avril 2019 approuvant le budget annexe « Eau potable » pour l'année 2019,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

ADOpte la décision modificative n°1 des crédits de dépenses tel qu'il ressort du tableau ci annexé à la présente :

<b>DÉCISION MODIFICATIVE N°1</b>		
<i>Budget annexe Eau potable 2019</i>		
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Motif</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap 023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>- 1 254,57 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	- 1 254,57€
<b>Chap 042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 254,57 €</b>
6811	Dotations aux amortissements	1 254,57€
	<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>	<b>0 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Motif</b>	<b>Montant</b>
<b>Chap 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>- 1 254,57 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	- 1 254,57€
<b>Chap 040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 254,57 €</b>
1391	Subventions d'équipements	-63 204,28 €
2803	Frais d'études	5 278,32 €
2813	Constructions	32 326,09 €
28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 181,30 €
28158	Autres	22 288,17 €
2818	Autres immobilisations corporelles	474,97 €
	<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191112-NOV-D1165 DE  
Date de télétransmission : 12/11/2019  
Date de réception préfecture : 12/11/2019

**ARTICLE 2 :**

DIT que cette décision vient modifier le budget annexe « Eau potable 2019 » en section de fonctionnement et d'investissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 5 novembre 2019

**Le Maire,**

**Michel BILLOUT**



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20191112-NOV-D146-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2019  
Date de réception préfecture : 12/11/2019

